

LOCHES

Sforza pourrait faire naître un jumelage avec l'Italie

Page 3

1 contrat Garantie Accidents de la Vie = 20 euros OFFERTS *
 et l'assurance scolaire à 1€/an/enfant
 Pour les 50 premières affaires nouvelles sur présentation de ce coupon*

Allianz Valérie MÉRILLON
 Email : merillon.loches@allianz.fr
 5, rue Balzac - 37600 LOCHES Tél. 02 47 59 00 28

Valérie MÉRILLON
 Email : merillon.loches@allianz.fr
 40 rue A. Briand - 37240 LIGUEIL Tél. 02 47 92 07 30

Livraisons SUD TOURAINE
 GNR - FIOUL - GASOIL

PEROU COMBUSTIBLES

37320 LOUANS
 02 47 92 81 67

La Renaissance Lochoise

L'HEBDOMADAIRE DE LA TOURAINE DU SUD

1,30 € - N° 3791 - 71^e année - 1^{er} rue de Tours, BP 121, 37601 Loches Cedex 01, www.renaissancelochoise.fr - Abonnements : 2 ans, 100 € ; 1 an, 60 € ; 6 mois, 30 € ; Numérique 1 an, 37 € ; Combiné 1 an (numérique+papier), 65 € ; Combiné 2 ans (numérique+papier), 105 €

DU MERCREDI 13 NOVEMBRE AU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

MOUZAY



L'exposition sur l'effort de guerre de Francis Lère

Page 7

LUZILLÉ

Sabrina et Rémy Bertault reprennent le Mail

Page 9

CHÂTILLON/INDRE

65 choristes belges rendent hommage à Charles Aznavour

Page 10

Collision avec un cerf : des questions demeurent



Ce 2 novembre, une voiture faisait des tonneaux après avoir percuté un cerf chassé, entre Genillé et Loches. L'enquête est toujours en cours pour déterminer les responsabilités.

PAGE 2



IMPRIMEZ SELON TOUS VOS BESOINS

La Renaissance Lochoise
 Espace boutique

1^{er} rue de Tours - 37600 Loches
 Tél: 02 47 91 30 60 - Fax: 02 47 91 30 61 - boutique@renaisssancelochoise.fr

CARTES DE CORRESPONDANCE
 CARTES DE VISITE - FLYERS A5 - A6
 BROCHURES - ENVELOPPES
 IMPRESSION GRAND FORMAT
 AFFICHES du A4 au A0
 PLANS Archi - POS - PLU...
 POSTERS - PHOTOS ...
 NUMÉRISATIONS

GENILLÉ

J'ai testé pour vous...
 la Ronde du château

Page 20



Le 2 novembre, en fin de matinée, un accident de la route survenait entre Loches et Genillé, en forêt. Une voiture percutait un cerf. Non loin, se déroulait une chasse à courre. Le fait divers a beaucoup fait réagir, notamment autour de la sécurité routière et des promeneurs en période de chasse.

Par la rédaction

1 accident, 4 questions

Que s'est-il passé ?

L'accident s'est déroulé le samedi 2 novembre vers 11h30. Une voiture a percuté un cerf sur la D 764, la route Genillé-Loches qui traverse la forêt domaniale. Elle roulait en direction de Loches. À l'intérieur : un couple âgé de 22 et 30 ans, et un bébé de 2 ans. L'accident a été très violent. Grièvement blessée, la passagère a fait un arrêt cardiaque. Elle a été successivement hospitalisée à Loches puis à Tours. Elle était en coma artificiel la semaine dernière. Le conducteur a lui aussi été blessé, moins gravement. Il a été hospitalisé. L'enfant est indemne.

À quoi est due cette collision ?

Confiée à la brigade de gendarmerie de Loches, l'enquête est toujours en cours. Les premiers éléments de cette enquête sont donc à prendre avec beaucoup de précautions. On sait cependant qu'avant la collision avec le cerf, la voiture a doublé un autre véhicule qui avait mis ses warnings. On sait aussi que le cerf qui sortait de la forêt était bel et bien un cerf chassé par un équipage de chasse à courre. La voiture qui a percuté l'animal roulait à une vitesse excessive.

Comment garantir la sécurité sur cette route ?

Question majeure que pose l'accident du 2 novembre, mais le



Une route où la vigilance aux animaux sauvages est signalée à cinq reprises. Pierre Schmidt

dépasse largement. Et va au-delà de la question de la chasse. Des accidents de voiture sur des routes forestières traversées par des animaux, il y en a en effet beaucoup. Cette D 764 est d'ailleurs, dans le sens Génillé-Loches, émaillée de 5 panneaux de signalisation de danger annonçant le passage « non exceptionnel » d'animaux sauvages « susceptibles de traverser la chaussée ». Le premier d'entre eux est complété par un panneau précisant la distance (5,4 km) où la vigilance est de mise. Cette section présente une grande ligne droite avec des faux-plats. La limitation de vitesse y est à 80 km/h, sauf au niveau du rond-point de la pyramide, où elle est ramenée à 70 km/h. Dans certaines routes forestières, la vitesse est limitée à 50 km/h (lire ci-dessous).

La forêt de Loches, « terrain de jeu » des anti-chasseurs ?

« Nous souhaitons avant tout respecter la famille des blessés et ne participer à aucune polémique autour de ce dramatique accident », indiquent les responsables de l'équipage de vénerie qui intervenait ce 2 novembre. « Le rapport de gendarmerie détaillera en temps voulu les circonstances de l'accident ». Mais sur certains réseaux sociaux, l'accident a déjà donné lieu à des échanges virulents depuis dix jours. Qui pourraient se traduire physiquement sur le terrain. La préfecture et la gendarmerie se préparent à cette éventualité. Des réunions à la préfecture ont eu lieu et vont avoir lieu pour anticiper les actions des anti-chasse.

Entre pro et anti, « aucune discussion possible »

Le sujet de la chasse est particulièrement clivant. On le voit sur les réseaux sociaux, surtout, où les articles qui mentionnent l'accident de samedi 2 novembre sont abondamment commentés. Il y a ceux qui y sont favorables, ceux qui sont contre ; mais qui ne se revendiquent pas chasseur, ni partisan d'une association d'opposition à la chasse.

« Avec ou sans chasse, les gibiers traversent et retraversent », observe une internaute sur Facebook. « Je suis familière de la forêt de Loches, et je peux vous dire que c'est tous les jours que la forêt est traversée par des fous du volant », témoigne un autre. « Tous les chasseurs ne sont pas à mettre dans le même panier, mais ces types d'accidents n'aident pas à défendre la pratique », peut-on lire encore. « La vénerie est cruelle pour les animaux et dangereuse pour la circulation », lance un autre, cette fois sur Twitter.

Actions sur le terrain

D'autres « anti-chasse à courre » vont plus loin que les mots. Le collectif Abolissons la vénerie aujourd'hui (Ava) organise, en période de chasse, des actions sur le terrain. « On suit un équipage pour la journée, en filmant ce qui se passe », explique Camille, membre d'Ava Touraine, collectif formé depuis 2 ans. Le but : « documenter sur la vénerie, montrer aux gens comment ça se passe, car beaucoup pensent que ça ne se fait plus ». Mais aussi une manière de se protéger, car « sinon ça peut partir loin ».

Alain Belloy, président de la Fédération de chasse d'Indre-et-Loire, donne un tout autre témoignage des actions menées par l'Ava Touraine. « Les chasseurs sont embêtés tous les week-ends. [...] Ils sont une dizaine ou une douzaine et ils cherchent la provocation, pour pousser les chasseurs à bout, et ils filment. Pour donner des vidéos savamment montées. » Et ainsi donner une mauvaise image des chasseurs.

Pour l'instant, les actions ont été menées exclusivement dans le nord du département, rapporte Alain Belloy. Une situation qui risque d'évoluer : « Nous en prévoyons dans le Lochois », avertit Camille, qui se défend d'une utilisation de la violence, physique ou verbale, par le collectif.

Sécurité, popularité de la pratique ou encore aspect traditionnel de la vénerie... Chacun a des arguments pour défendre son point de vue. Anti et pro sont néanmoins d'accord sur une chose : en l'état actuel des choses, aucune discussion possible. La tension monte sur le terrain, selon Camille. Et les tentatives de dialogues d'un côté comme de l'autre se sont pour l'instant soldées par des échecs. Pour Alain Belloy, « que l'on n'aime pas la vénerie, que ça pose un souci moral - parce que l'on tue un animal, il faut appeler un chat un chat -, je peux comprendre, je suis prêt à en discuter. Mais [...] avec eux il n'y a pas de discussion possible. » Ainsi, pour Camille, une seule solution : que la question soit portée en débat public.

Quels jours a lieu la chasse ?

Dans les forêts privées, c'est au propriétaire d'en décider.

Dans la forêt domaniale de Loches, il peut y avoir :
- de la chasse à tir les lundis et les vendredis (seulement les vendredis sur la partie la plus au sud-est, sur les communes de Sennevières, Chemillé-sur-Indrois notamment).
- de la chasse à courre les mardis et les samedis.

Dans la forêt domaniale de Verneuil-sur-Indre, il y a au maximum une action de chasse par semaine, soit le vendredi soit le samedi.

Il existe des jours non chassés, et des jours où la chasse n'est pratiquée que sur une partie de la forêt.

Cette saison la chasse est pratiquée jusqu'au 31 mars 2020.

Réglémentée mais imprévisible

Impossible d'en donner un nombre précis mais clairement les collisions avec un animal sauvage sont loin d'être rares. Sébastien Buferne, responsable de l'Office national des forêts (ONF) en Indre-et-Loire, met en garde les automobilistes : « Le risque est réel. Particulièrement au lever et coucher du soleil et la nuit, mais en journée aussi on peut croiser un animal sur la route ».

Pour limiter les risques, les préconisations de la Sécurité routière sont simples : « ralentir et redoubler de vigilance » notamment quand on passe devant le panneau de danger A15b (celui avec le cerf) indiquant le passage fréquent d'animaux, et quand la configuration de la route (virages, etc.) empêche de bien voir les bas-côtés. Pour rappel, les départementales sont limitées à 80 km/h, et la route forestière Georges-d'Amboise, qui traverse la forêt de Loches du nord-ouest au sud-est, est limitée à 50 km/h.

« Nous avons en tête ce besoin de visibilité pour les automobilistes quand nous choisis-

sons quels arbres faire abattre aux bords des routes. En plus de veiller à ce qu'aucun tronc ou grosse branche ne risque de tomber sur une route ou un chemin de randonnée. Donc on marque les arbres à couper puis on vérifie que le travail ait bien été fait par les bûcherons parce qu'il en va de la sécurité », ajoute Sébastien Buferne.

Pour le responsable de l'ONF, une chasse en cours ne fait pas toujours traverser les animaux sur la chaussée. « Il arrive qu'on voie le gibier faire demi-tour pour ne pas franchir la voie », observe-t-il. Cependant, il invite de nouveau à la prudence quand on voit un panneau indiquant qu'une chasse est en train de se dérouler. Et pour Sébastien Buferne, « les dispositions sont très claires dans les forêts domaniales [comme celle de Loches]. Que ce soit pour de la chasse au tir ou à courre : ils doivent prendre toutes les dispositions pour que les autres personnes n'aient pas de doute, notamment avec des panneaux sur les routes voisines. C'est écrit

noir sur blanc dans le cahier des clauses que signent les chasseurs lorsqu'ils signent la location de la parcelle, à l'article 43. »

L'article en question stipule que « cette signalisation concernera au moins les routes forestières ouvertes à la circulation publique ainsi que les principaux itinéraires balisés, en installant chaque jour de chasse des panneaux d'information signalant une opération de chasse à tir en cours. Pour la vénerie, de tels panneaux devront être disposés sur les principaux axes de circulation du lot afin de prévenir des risques de collision avec l'animal chassé ou les chiens. Cette disposition pourra être substituée par une signalisation mobile matérialisée par un gyrophare orange placé sur le(s) véhicule(s) de service de l'équipage chargé de la sécurité. Cette signalisation fixe doit impérativement être enlevée à la fin de chaque journée ou demi-journée de chasse. »

En cas de non-respect, les chasseurs encourent « l'arrêt sur le champ de l'action de chasse »

voire, en cas de non-respect répété de cette signalisation « la résiliation de son bail », rappelle Sébastien Buferne.

Dans les forêts privées (majoritaires), les consignes sont moins contraignantes mais le Schéma départemental de gestion cynégétique d'Indre-et-Loire donne comme objectif de « préconiser auprès des organisateurs de chasse l'installation de dispositifs visant à prévenir de l'action de chasse en cours, pour les utilisateurs de la nature autres que les chasseurs. »

De son côté, le président de la Fédération des chasseurs du département Alain Belloy déclare que « pour la vénerie, il n'y a aucune obligation de pancarter ou de prévenir quoi que ce soit. Pour la simple raison que c'est très compliqué. Lors de la chasse l'animal peut partir jusqu'à 25 km, dans une direction comme une autre. Pancarter n'a donc pas de sens », estime-t-il.

Prudence donc, que ce soit un jour de chasse ou non. La forêt reste un milieu imprévisible.